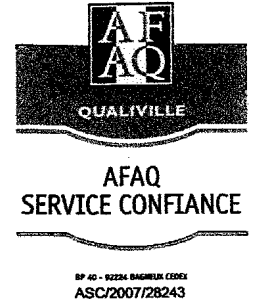




Cabinet du Maire



Mandelieu-La Napoule,
Le - 7 OCT. 2009

Monsieur Jean-Pierre GUINVARCH
Président A.D.N.A.
64 chemin des Mitres
Villa le Vallon
06580 PEGOMAS

N/Réf. : DC n° 09- 565
Dossier suivi par : Eric BERTRAND

Cher

Monsieur le Président,

J'avais durant l'été, exprimé mon inquiétude à Monsieur le Sous-Préfet sur l'orientation prise par la rédaction de la future Charte du Développement Durable.

Les rendez-vous ultérieurs ont confirmé l'inutilité d'une charte qui n'intégrerait pas le comptage des mouvements par catégories d'activités et d'aéronefs, et le refus de nos interlocuteurs d'en accepter le principe.

J'ai donc pris l'initiative d'écrire à nouveau à Monsieur le Sous-Préfet pour lui confirmer sans équivoque ma position sur ce dossier. Je vous joins copie de cette correspondance.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

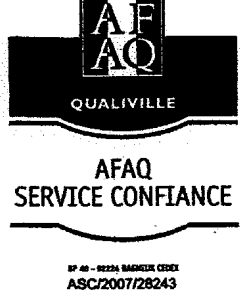
Cordialement

Le Maire
Vice-Président du Conseil Général

Henri LEROY

P.J. : 1

Toute correspondance doit être adressée à :
MONSIEUR LE MAIRE
HÔTEL DE VILLE
B.P. 46 - 06212 MANDELIEU-LA NAPOULE CEDEX
www.mandelieulanapoule.fr - courrier@mairie-mandelieu.fr
Tél. 04 92 97 30 00 - Fax 04 92 97 30 88



Cabinet du Maire

Mandelieu-La Napoule,
Le - 7 OCT. 2009

Monsieur Claude SERRA
Sous-Prefet de Grasse
3, avenue du Général de Gaulle
BP 43179

06131 GRASSE

N/Réf. : DC n° 09- 560
Dossier suivi par : Eric BERTRAND

Monsieur le Sous-Préfet, *Che Claude,*

Par courrier du 5 août dernier, je vous faisais part de mes préoccupations concernant l'évolution de la rédaction de la seconde Charte de l'Environnement et du Développement Durable pour l'aéroport de Cannes-Mandelieu.

Sans pouvoir être qualifiées de stériles, les récentes réunions du mois de septembre n'ont pas apporté d'informations rassurantes sur la réduction effective des nuisances sonores à attendre du document.

Dernièrement, le Groupe de Travail sur les trajectoires du 29 septembre, a confirmé le faible impact de leurs éventuelles modifications. Tout concourt aujourd'hui à renforcer ma conviction, et celles des associations de riverains, que seule la fixation d'un nombre maximum de mouvements par catégories d'activités et d'aéronefs permettra d'atteindre l'objectif de la réduction effective des nuisances sonores.

Je tiens donc à réaffirmer solennellement mon attachement à une référence citoyenne « le comptage des mouvements » dans la rédaction de la prochaine Charte. J'en ferai, avec les autres Maires, une condition pour l'approuver.

Espérant que la raison l'emportera, je vous prie de croire, Monsieur le Sous-Préfet, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus attentifs à cet important dossier qui préoccupe la grande majorité des citoyens du Bassin Cannois et la Basse Vallée de la Siagne.

Bien Cordialement



Henri Leroy

Toute correspondance doit être adressée à :
MONSIEUR LE MAIRE
HÔTEL DE VILLE
B.P. 46 - 06212 MANDELIEU-LA NAPOULE CEDEX
www.mandelleulanapoule.fr - courrier@mairie-mandelieu.fr